

# Marais de l'Enfer

## LE PROJET POUR LE SITE

Le Conservatoire du littoral acquiert et aménage des espaces naturels du bord de mer et des rivages lacustres en vue de mettre en valeur les paysages qu'ils constituent et protéger leur richesse écologique et patrimoniale, tout en les rendant accessibles au public. Les terrains du Conservatoire sont ensuite confiés en gestion aux collectivités territoriales, établissements publics ou à des associations.

Le plan de gestion définit le projet pour le site à travers des orientations de gestion partagées entre l'ensemble des acteurs du territoire. C'est un outil de pilotage qui précise les objectifs selon lesquels un site doit être restauré, aménagé et géré.

Élaboré à partir du plan de gestion, le présent document propose une synthèse des objectifs à atteindre et présente le projet pour le site du Marais de l'Enfer.

## SAINT-JORIOZ ET SEVRIER



 HAUTE-  
SAVOIE

# Marais de l'Enfer

## Une précieuse parenthèse verte sur la grande étendue bleue d'Annecy

Situé sur la rive ouest du lac d'Annecy, le Marais de l'Enfer est un des derniers bijoux de paysage autour de cet espace lacustre emblématique, aujourd'hui presque intégralement urbanisé. Sur une surface totale de 58 ha, le marais s'étend des roselières lacustres au nord jusqu'à la route départementale 1508 au sud. Il est bordé à l'ouest par les prairies de la rive gauche du ruisseau de l'Aloua (sur la commune de Sevrier) et à l'est par la route de Sales (sur la commune de Saint-Jorioz).

Cette coupure verte exceptionnelle sur les bords du lac est composée de plusieurs entités paysagères et écologiques. Au nord-ouest, le bas-marais alcalin constitue une véritable mosaïque végétale dominée par les laïches, le choin, les joncs et la molinie. Il abrite également le très rare *Liparis de Loesel* (orchidée d'intérêt européen). Sur la bordure lacustre, les roselières terrestres et aquatiques sont aussi sensibles que protégées. La présence du castor témoigne de la richesse de sa biodiversité et de nombreux oiseaux et poissons y élisent domicile au fil des saisons. La grande diversité de milieux présents permet d'accueillir, de manière exceptionnelle dans la région, les trois espèces de rousserolle : verderolle dans les zones de buisson, effarvate et turdoïde (occasionnelle) dans les roselières. La zone agricole, constituée de pâturages, bénéficie de l'AOC « Reblochon ». Fait de plus en plus rare en Haute-Savoie, les bâtiments d'exploitation, dont la ferme historique de 1813, se situent au cœur des terres agricoles. L'ancienne maison de maître, dite « Maison Calliès », a été rénovée par le Grand Annecy et abrite le « Quai 225 - centre de ressources et d'expertise pour la transition environnementale des entreprises » ainsi qu'une antenne territoriale du Grand Annecy.

Fort de ses richesses et de son emplacement privilégié, le Marais de l'Enfer constitue pour le public un espace de détente et de contemplation à proximité immédiate de l'agglomération annécienne. Sa fréquentation peut devenir très importante à certaines périodes de l'année, ce qui n'est pas sans risque pour la préservation des milieux et des espèces.



ROSELIÈRE LACUSTRE

**58 ha**

DOMAINE PROTÉGÉ

• 32,4 HA ACQUIS PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

• 6,7 HA PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE SAINT-JORIOZ

• 3,7 HA PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT



**1/4** DES ROSELIÈRES DU LAC D'ANNECY RECENSÉES SUR LE SITE



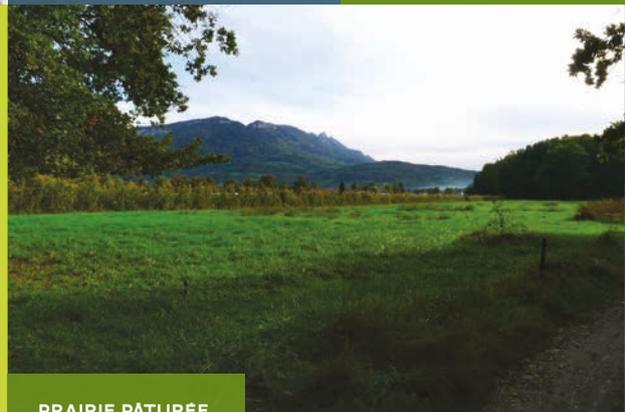
**60** VACHES ET 2 ÂNES EN PÂTURAGE DANS LES PRAIRIES



JUSQU'À **450 000** PASSAGES SUR LA VOIE VERTE EN ÉTÉ 2020



**40 000** VISITEURS EN 2021



PRAIRIE PÂTURÉE

# Une vision partagée, des objectifs communs

## LE PROJET POUR LE SITE

**Le projet de site correspond à la vision à long terme** du Conservatoire du littoral, des gestionnaires et des partenaires locaux. Il traduit l'ambition des acteurs du site pour l'avenir.

**Assurer la conservation de la dernière fenêtre paysagère non urbanisée de la rive ouest du lac d'Annecy, en protégeant sa biodiversité et en proposant un espace de découverte raisonnée au public. Aux côtés d'espaces plus naturels, les parcelles agricoles font l'objet d'une gestion exemplaire.**

## LE PLAN DE GESTION

**Le plan de gestion identifie les orientations stratégiques** définissant la vocation du site et les objectifs opérationnels de gestion. Ces orientations donnent le cap que les acteurs du territoire s'accordent à suivre. Elles n'évoluent pas ou peu avec le temps, contrairement aux objectifs opérationnels qui sont définis pour un pas de temps donné et peuvent être ajustés lors de la phase d'évaluation.

Sous l'impulsion du Conseil départemental de la Haute-Savoie, le plan de gestion 2018-2023 du Marais de l'Enfer a été élaboré par le Syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA) avec l'appui technique du Conservatoire d'espaces naturels (Asters-CEN74). Afin de suivre et valider ce travail, un comité de pilotage local a été constitué. Il réunit notamment :

- le Syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA)
- le Département de la Haute-Savoie
- le Conservatoire du littoral
- les communes de Saint-Jorioz et de Sevrier
- la Communauté d'agglomération du Grand Annecy
- la Direction départementale des territoires (DDT)
- le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Asters-CEN74)

Le plan de gestion intègre tous les statuts de protection et les mesures de classement dont bénéficie le site pour proposer une gestion globale, cohérente et pragmatique du Marais de l'Enfer.

### **AINSI, QUATRE OBJECTIFS A LONG TERME ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS :**

- maintenir les habitats naturels et les espèces caractéristiques des marais de plaine des Alpes du Nord
- compléter et mettre à jour la connaissance
- accueillir les visiteurs tout en préservant le patrimoine naturel
- clarifier et adapter la gouvernance aux différentes échelles territoriales

## LE DISPOSITIF DE GESTION

Le Marais de l'Enfer est inscrit dans le réseau européen Natura 2000. Il fait partie du site Natura 2000 de la Cluse du lac d'Annecy. Il est également protégé par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB de 1990, modifié en 2015). Le SILA est la structure porteuse de ce site Natura 2000.

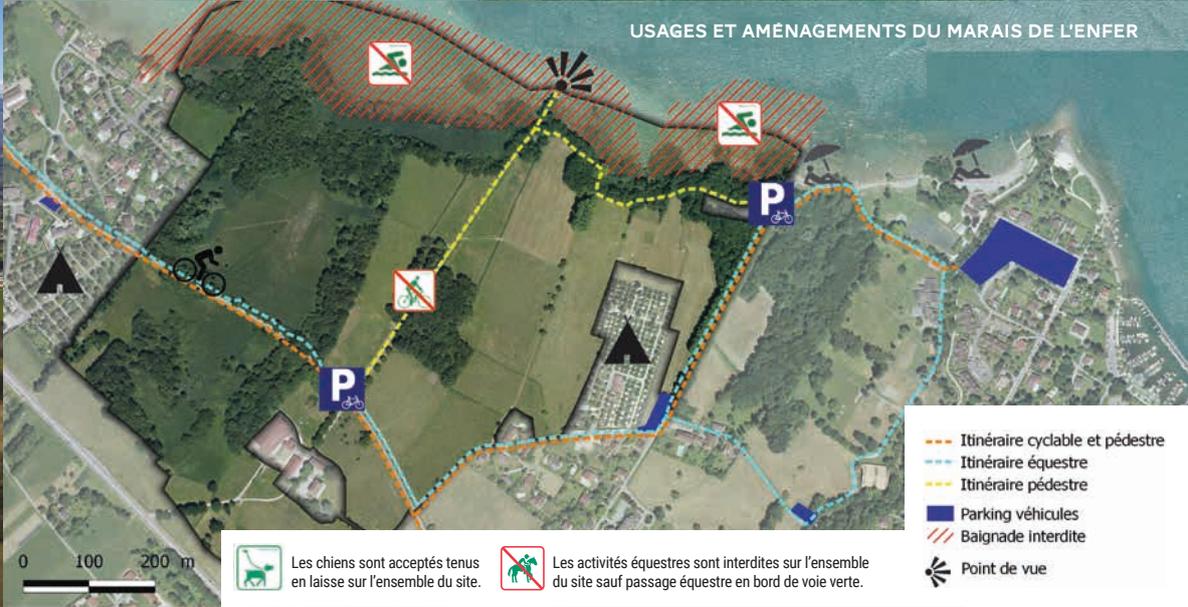
Le Département a labellisé le Marais de l'Enfer au titre des Espaces naturels sensibles de Haute-Savoie. Sur le plan technique, le SILA s'appuie sur le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Asters-CEN74).

Le Conservatoire du littoral a confié la gestion de ses propriétés à ces deux structures et à la commune de Saint-Jorioz par convention du 17 juillet 2019.





RESTAURATION  
DU VERGER



VOIE VERTE  
SUR LE MARAIS  
DE L'ENFER



AMÉNAGEMENT DE  
PROTECTION DES ROSELIÈRES



Les orientations stratégiques définies par le plan de gestion sont déclinées en objectifs et en actions opérationnels. Ce plan d'actions est amené à être reconduit, amendé ou modifié en fonction des nouvelles connaissances et des évolutions constatées.

## [BIODIVERSITÉ]

Il s'agit de maintenir des habitats et des espèces caractéristiques des marais de plaine des Alpes du Nord, en particulier s'ils sont d'intérêt européen.

### **Entretien et restaurer le bas marais ouvert**

Au nord-ouest, le bas-marais est broyé ou fauché pour éviter son embroussaillage. Lorsque c'est possible, la matière végétale est exportée afin d'éviter l'enrichissement du sol.

Sur le plan floristique, trois espèces emblématiques font l'objet d'un suivi annuel : le Liparis de Loesel, l'Orchis des marais et la Gentiane pneumonanthe.

### **Conserver les chênes centenaires et laisser évoluer les boisements**

La conservation et la mise en lumière des grands et vieux chênes (plus de 200 ans) permet de favoriser la biodiversité associée, caractérisée par plusieurs dizaines d'espèces d'invertébrés, dont le Grand capricorne. Le bûcheronnage des arbres et arbustes en périphérie des chênes remarquables est réalisé tous les deux ans de manière à favoriser leur ensoleillement.



GRAND CAPRICORNE

Les boisements présents sur le site sont laissés en « libre évolution », sans intervention humaine excepté pour des raisons de sécurité. Ceci permet d'augmenter leur biodiversité (oiseaux, chauves-souris, insectes, champignons). L'angle pédagogique est privilégié afin d'éviter d'éventuels retours négatifs du public, parfois sujet à confondre cette méthode de gestion volontaire avec une négligence.

### **Protéger les roselières**

Le maintien et la restauration des roselières terrestres et aquatiques est l'un des enjeux essentiels du site. Des aménagements ont été mis en place pour les protéger des embarcations et de la houle du lac. Les objets flottants qui endommagent les roseaux sont régulièrement évacués. C'est également pour cette raison que la baignade est interdite depuis les rives ou la digue à Calliès. Initié en 2007, le suivi scientifique des roselières du lac d'Annecy est régulièrement renouvelé par le SILA.

### **Promouvoir une gestion agricole exemplaire du site**

L'usage des parcelles agricoles est cadré par une convention entre le Conservatoire du littoral, le GAEC du Laudon, la commune de Saint-Jorioz et le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Asters-CEN74). Le pâturage et la fauche des prairies permettent en effet d'y garantir le maintien de la biodiversité. Plusieurs actions conjointes sont réalisées dans le cadre de la poursuite et de l'amélioration des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Dans cet esprit, l'ancien verger a été restauré et complété de variétés anciennes et est entretenu par l'exploitant.

## [USAGES ET ACCUEIL]

### **Sensibiliser par les actions**

L'accueil des visiteurs sur le site est fait dans le respect de la préservation du patrimoine naturel. Les secteurs ouverts à la promenade et les aménagements ont été définis selon cet objectif et certains secteurs sont délibérément mis en retrait de façon à garantir la quiétude de la faune.

D'autre part, des actions de sensibilisation sont menées auprès du grand public autour de deux grands axes :

- l'écologie des espèces et le respect de la tranquillité de la faune
- les richesses naturelles et culturelles du Marais de l'Enfer Elles sont menées par le Conservatoire d'espaces naturels, FNE 74 et le SILA.

Ces animations sont accessibles à tous et menées à destination des scolaires (primaires et collégiens), du grand public (locaux et vacanciers) et des élus.

### **Informé par la signalétique**

Les secteurs terrestres et aquatiques sont équipés de panneaux informatifs et de bornes de rappel de la réglementation, dans l'objectif de sensibiliser les promeneurs à la fragilité de cet espace naturel et de permettre un accès sécurisé à tous les publics.

## [GOUVERNANCE]

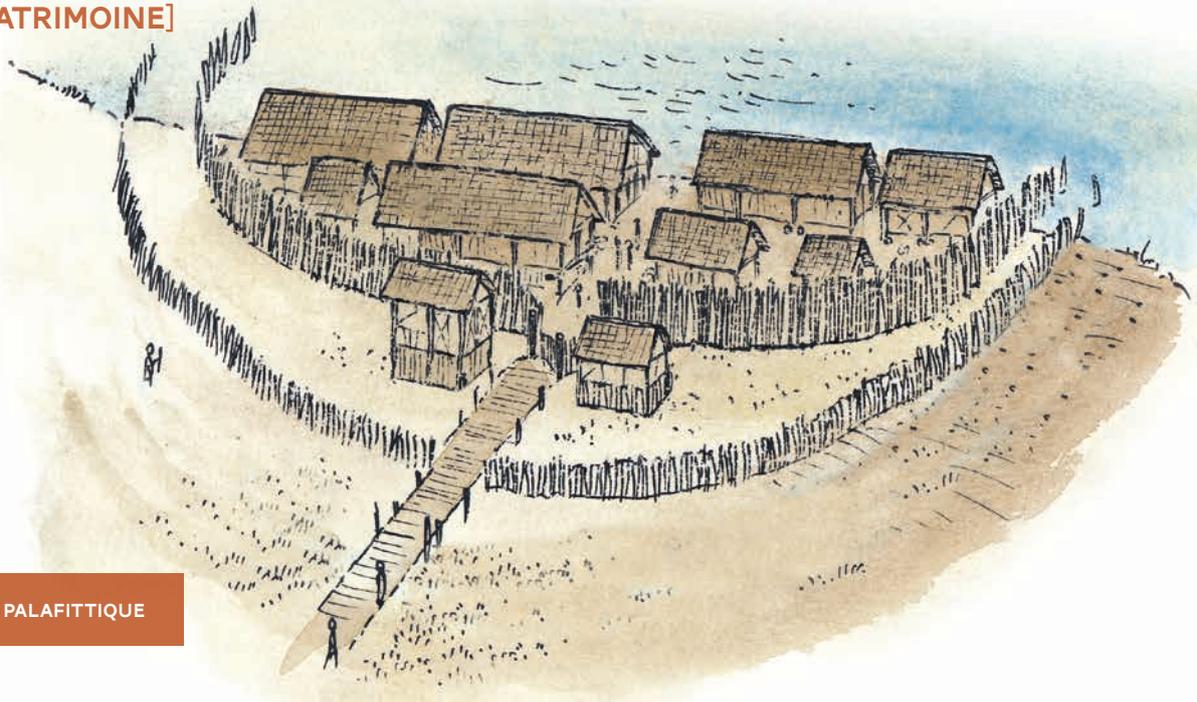
Constatant les multiples statuts de protection du site et les enjeux auxquels il est soumis, les partenaires ont créé un comité de pilotage unique et rédigé un document global de gestion. Il a permis de définir une stratégie cohérente et concertée pour la conservation du patrimoine naturel et culturel des lieux et la pérennité des usages.



DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX : SYMBOLE DE L'ANCRAGE TERRITORIAL DU MARAIS DE L'ENFER

Le site accueille l'ancienne maison de maître dite « Maison Calliès », la ferme de 1813 ainsi que les bâtiments plus modernes liés à l'exploitation agricole (étable et granges). La ferme et ses bâtiments d'exploitation ont fait l'objet d'importantes rénovations et modernisations entre 2006 et 2016, portées par le Conservatoire du littoral et le GAEC du Laudon. La maison de maître a été rénovée de 2020 à 2022 par le Grand Annecy. Ces travaux ont permis de conserver un patrimoine bâti typique des rives du lac d'Annecy tout en leur donnant une fonctionnalité moderne.

[PATRIMOINE]



SITE PALAFITTIQUE

## Le Marais de l'Enfer inscrit dans un réseau de plus de 110 sites préhistoriques lacustres



Quelques pages de l'histoire de l'humanité sont archivées sous moins de 2 mètres d'eau, devant le site.

Sur une large bande longue de 120 mètres, des pieux dépassent

du fond, vestiges d'une occupation humaine datée de 2 700 ans avant notre ère. Il s'agit de l'un de ces villages particuliers, dits « palafittes », construits sur les bords des lacs alpins durant le Néolithique et l'âge du Bronze, soit de 5 000 à 800 avant notre ère. À plusieurs reprises, les hommes ont profité d'importantes baisses du niveau des lacs pour s'installer sur les espaces ainsi dégagés.

L'enfouissement et la submersion ont permis la conservation de matériaux périssables quasiment inconnus sur les sites terrestres (bois, vanneries,

cordages...), constituant une source exceptionnelle de connaissance des premières sociétés alpines d'agriculteurs et d'artisans. À ce titre, 111 sites de l'arc alpin ont été inscrits en 2011 par l'Unesco au Patrimoine mondial de l'humanité. Trois d'entre eux sont situés dans le lac d'Annecy, dont celui des Mongets, entouré d'une vaste zone dite « tampon », comprenant le secteur du Marais de l'Enfer.

Un peu plus au large, deux autres sites de dimensions plus modestes ont l'intérêt d'être des témoins de la fréquentation des rives durant l'âge du Fer avec une petite structure de pieux datée autour de 600 avant notre ère et un amas de gros galets, plus récent, vers 200 avant notre ère.

Afin de préserver ces sites particulièrement fragiles, palafittes et autres, l'ancrage et la plongée y sont interdits.

RETROUVEZ LES BROCHURES DE LA COLLECTION SUR LE SITE INTERNET

[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

ACCÉDEZ À LA BASE DE DONNÉES DES PLANS DE GESTION :



### CONTACT

Conservatoire du littoral  
Délégation Lacs  
Savoie Technolac, 18 allée du Lac  
Saint-André, CS 70005,  
73 379 Le Bourget du lac  
Tél. : 04 79 60 76 30  
[lacs@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:lacs@conservatoire-du-littoral.fr)

Avec le soutien financier de



En partenariat avec

